

EMI : le déni des professeurs documentalistes ?

Depuis plusieurs décennies, les professeurs documentalistes s'attachent à mettre en place des apprentissages en Information-Documentation participant ainsi au développement de l'esprit critique des élèves, futurs citoyens. Cette préoccupation de la profession est partagée par plusieurs initiatives et la publication de rapports et recommandations institutionnels ces dernières années. Pour autant, au quotidien et sur le terrain, le rôle pédagogique, et en particulier la mission d'enseignement, du professeur documentaliste reste méconnu voire malmené.

L'introduction d'une Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) à la rentrée 2016 (dans le cadre des nouveaux programmes de collège) bien que témoignant d'une prise de conscience de l'importance de former les élèves, n'a pas été le levier escompté pour formaliser des contenus en Information Documentation, confier l'enseignement de ceux-ci aux professeurs documentalistes. L'EMI constitue pourtant une compétence du XXI^e siècle identifiée par la Commission européenne et les organismes internationaux (OCDE, Unif, Conseil de l'Europe). Deux rapports publiés en 2021 pointent, sans concession et sans surprise, l'échec de la mise en oeuvre de l'EMI telle que déclinée et souhaitée par le Ministère.

Le choix de la transversalité et de l'éparpillement de contenus (des compétences essentiellement) tout en refusant de reconnaître l'expertise et les pratiques professionnelles des professeurs documentalistes condamne et cantonne l'EMI à des projets ponctuels voire des projets vitrines de l'établissement (incitation à mettre en place des web radio dans les établissements - janvier 2022) ou bien encore à des apprentissages visant l'acquisitions de « bonnes pratiques ».

Des choix peu cohérents avec la volonté et l'ambition affichée par notre ministre de faire de l'EMI pour tous les élèves. Les moyens alloués, peu pertinents et surtout restreints ne sont pas à la hauteur !

Pour une véritable formation de tous les élèves et répondre aux enjeux citoyens, le ministère doit entendre les revendications des professeurs documentalistes et s'appuyer sur le quotidien de ces professeurs, experts en Information-Documentation. Toute réponse qui viserait à dévoyer la mission pédagogique du professeur documentaliste en faisant de lui, le pilote ou le chef d'orchestre de l'EMI au sein de l'établissement doit être exclue. De même, l'EMI ne peut se réduire à une « énième Education à ». Si cette préoccupation doit être commune à l'ensemble des personnels, elle ne doit pas dédouaner le Ministère d'ouvrir une réflexion sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme en Information Documentation, confié aux professeurs documentalistes, avec un horaire dédié. La baisse des moyens alloués aux disciplines depuis les réformes engagées ainsi que la disparition de dispositifs pédagogiques (même si ces derniers pouvaient être insatisfaisants sur certains points) mettent en péril l'engagement des professeurs documentalistes et nient leur mission pédagogique et d'enseignement. Au-delà d'une dégradation des conditions de travail des personnels, ce sont bien les élèves qui, in fine, sont pénalisés par les choix faits !

Faire le choix de la formalisation de contenus en Information-Documentation via un programme de la 6^{ème} à la Terminale, c'est reconnaître l'engagement et l'expertise des professeurs documentalistes mais c'est également se donner les moyens de dépasser « les bonnes intentions ». C'est également prendre conscience des besoins - et y apporter une réponse - , en augmentant le nombre de postes aux CAPES afin de pourvoir tous les établissements avec 2 professeurs documentalistes *a minima*. Condition impérative pour permettre aux professeurs documentalistes de prendre en charge l'enseignement de l'Information Documentation tout en assurant l'ensemble des missions qui lui sont confiées, sans concession, et auxquelles ils sont attachés. La mission pédagogique ne doit pas s'accompagner d'une dégradation des conditions de travail ni de la délégation de certaines missions à d'autres personnels.

Aurélien Billod, Virginie Pays
Groupe Documentation
Secteur Contenus